

RŮŽENA OSTRÁ

MARQUES DU COMPLÉMENT D'OBJET DIRECT DANS LES LANGUES ROMANES

1. La présente étude se propose de soumettre à l'examen les procédés dont usent les langues romanes pour signaler le rôle du complément d'objet direct qui est l'une des fonctions fondamentales que le nom peut assumer dans la phrase. On sait que la distinction de cette fonction de celle du sujet compte parmi les distinctions de base de la morphosyntaxe des langues indoeuropéennes, car elle permet de reconnaître lequel des actants d'une phrase est l'auteur de l'action et quel autre en est l'objet.

On sait qu'en latin, les paradigmes nominaux (excepté les neutres) distinguent, au moyen des marques très nettes que sont les désinences casuelles, le nominatif (qui est le cas du sujet de la phrase) de l'accusatif (qui est le cas du complément d'objet direct). Cette situation était commune, par ailleurs, à la plupart des langues indoeuropéennes d'Europe.¹ Une grande partie d'entre elles ont en commun aussi l'homonymisation ultérieure du nominatif et de l'accusatif. Il est curieux de constater que cette homonymisation eut lieu non seulement dans les langues romanes, où elle est considérée comme un des résultats — et un des facteurs en même temps — du dépérissement de la flexion nominale, mais aussi dans les langues slaves où cette flexion se portait bien et ne donnait pas le moindre signe de faiblesse. Dans les deux cas, cependant, on se trouve en présence d'un phénomène de nature phonétique, c'est-à-dire des suites immédiates de l'évolution des sons. Il est vrai que, dans les langues romanes, ce phénomène fait partie d'une mutation morphosyntaxique profonde et qu'il est limité au seul domaine des suffixes casuels dans les langues slaves. Toujours est-il que, à un moment donné de leur évolution, les langues romanes et les langues slaves (tel le tchèque qui servira de base aux réflexions comparatives de notre exposé) se trouvèrent confrontées à une situation linguistique analogue: situation où la langue ne disposait pas de moyens suffisants, de marques formelles assez nettes pour distinguer les fonctions fondamentales du nom, situation, donc, qui entravait le fonctionnement de la communication et qui appelait une solution.

2. Voyons quelles sont les solutions adoptées par différentes langues romanes — et par le tchèque — pour remédier à cette déficience, quelles voies ces langues empruntèrent-elles pour arriver à l'état actuel de leurs systèmes

morphosyntaxiques respectifs qui, s'étant stabilisés depuis pas mal de temps et ne présentant pas d'inconvénients graves pour le fonctionnement de la langue, se caractérisent par un équilibre relatif.

2.1. Malgré le point de départ commun de leur évolution qu'est la flexion nominale latine en voie de dislocation, les langues romanes présentent dans ce domaine une grande diversité tant dans leur état actuel que par les voies de leur cheminement vers cet état. Un aperçu de l'évolution morphosyntaxique de certaines langues romanes comparée à celle du tchèque nous permettra de relever et d'examiner quelques solutions adoptées pour remédier au manque des marques formelles capables de signaler les fonctions syntaxiques du nom, plus particulièrement celle du complément d'objet direct.

2. 1. 1. Le français

De la flexion nominale disloquée du latin, l'ancien français a sauvé une seule opposition: celle du cas sujet et du cas régime. C'est d'elle qu'est faite la déclinaison de l'ancien français qui, toute rudimentaire qu'elle soit, était capable d'assurer un fonctionnement satisfaisant du nom dans la phrase. Les désinences casuelles sont suffisamment nettes pour signaler la fonction syntaxique du substantif et, tant qu'elles sont effectivement prononcées, elles constituent des marques formelles tout à fait suffisantes pour constituer un paradigme (murs-mur). En outre, l'ancien français possédait une déclinaison dite imparisyllabique dans laquelle les marques formelles des deux cas sont d'un caractère différent, mais elles sont amplement suffisantes pour distinguer les deux cas (emperere-emperecour, ante-antain). Ces oppositions formelles constituaient un support assez solide pour le maintien de la notion de cas, bien que la déclinaison féminine ne connût pas l'opposition des formes casuelles.

Au 13^e siècle, toutefois, la confusion des formes casuelles se fait de plus en plus fréquente, de sorte qu'il est légitime de supposer qu'à cause de l'évolution phonétique ou pour d'autres raisons, le maniement de la déclinaison à deux cas présentait des difficultés pour les usagers, et de considérer ce fait comme un symptôme de son dépérissement. On sait, par ailleurs, qu'au 14^e siècle, la déclinaison à deux cas était morte.

La disparition de la flexion nominale eut des conséquences syntaxiques très graves, et cela notamment pour la raison que le français ne disposait pas d'un autre instrument capable de signaler la fonction syntaxique du nom. C'est cela sans doute qui est la raison principale des doléances de certains auteurs du 15^e siècle se plaignant du manque de clarté «du langage François». C'est là le moment où le français arriva au point critique de son évolution, où l'état de son système morphosyntaxique empêchait le bon fonctionnement de la langue et exigeait des mesures de redressement.

La solution ne fut pas trouvée d'un seul coup et, trouvée, elle mit du temps à s'imposer généralement dans toute sa rigueur. Il s'agit, bien entendu, de l'ordre des mots grammaticalisé dans lequel la position avant le verbe marque la fonction du sujet, tandis que la position après le verbe signale que le substantif est employé dans le rôle du complément d'objet. Ainsi la grammaire usurpa en français l'ordre des mots qui, du même coup cessa d'être disponible pour certaines fonctions qu'il avait remplies en ancien français (dans la perspective fonctionnelle de la phrase par exemple). Toujours est-il que le problème

de la distinction du sujet et du complément d'objet direct trouva ainsi en français une solution satisfaisante.

2. 1. 2. Le roumain

Cette langue a conservé jusqu'à l'heure actuelle certaines oppositions casuelles du latin mais, par rapport à l'ancien français, elle les exploite d'une façon bien différente. La déclinaison roumaine oppose, en effet, les formes du cas nominatif-accusatif à celles du cas génitif-datif. Ainsi donc, en roumain, il n'y a pas d'opposition formelle entre le nominatif et l'accusatif, de sorte que les formes casuelles ne peuvent pas servir à signaler, en les distinguant, les deux fonctions fondamentales du nom. Dans certaines conditions, une telle situation peut être ressentie comme inconfortable, notamment dans les cas où il s'agit de distinguer la fonction syntaxique de deux substantifs désignant les êtres humains. Les noms de personnes peuvent désigner, en effet, tant l'auteur de l'action (agent) que son destinataire plus ou moins passif (patient), sans que les caractères sémantico-syntaxiques de leur signification s'y opposent.

Aussi voit-on apparaître en roumain — et cela dès les premiers textes (16^e siècle) — un procédé distinctif spécial pour de tels cas: la préposition *pe* (*pre* dans la langue ancienne) qui, placée devant le substantif, signale que celui-ci est employé à l'accusatif et qu'il remplit la fonction du complément d'objet direct. La préposition *pe*, devenue «morphème de l'accusatif», n'était employée primitivement — et ne l'est toujours en principe — que devant les noms de personne où la confusion des deux cas est particulièrement gênante pour la bonne compréhension du message. Ainsi dans la langue ancienne, la phrase

Fratele meu a văzut fiul tău

pouvait recevoir, en principe, deux interprétations:

(1) Mon frère a vu ton fils

(2) Ton fils a vu mon frère

C'est que l'ordre des mots ne jouait, de toute évidence, qu'un rôle secondaire dans la distinction des fonctions syntaxiques du nom.² Cependant, dès que l'on a recours à la préposition *pe*, l'ambiguïté de la phrase disparaît:

Fratele meu a văzut pe fiul tău

ne peut recevoir qu'une seule interprétation, celle de:

Mon frère a vu ton fils

Il n'est pas étonnant que cette innovation utile se soit vite répandue en roumain (plus exactement: en daco-roumain; les dialectes au sud du Danube - le macédo-roumain et le méglénite ne la connaissent pas), de sorte qu'au 17^e siècle, son usage est général. Cependant, on a de bonnes raisons de croire que son apparition ne remonte guère au delà de la fin du 15^e siècle.³

Employée généralement pour marquer l'accusatif des noms de personne, tandis que l'accusatif des autres noms se passe de toute marque distinctive, la préposition *pe* est considérée comme l'attribut du genre personnel. Il est

¹ A. Erhart, *Studien zur indoeuropäischen Morphologie*, Brno 1970, p. 181.

² F. Dimitrescu, «Despre *pre* la acuzativ în limba textelor traduse din slavă în sec. al XVI-lea», *Studii și cercetări lingvistice* XI (1960), p. 219—226.

³ Al. Rosetti, *Limba română în sec. al XIII- al XVI-lea*, București 1956, p. 130.

vrai que, dans le roumain moderne, sa distribution obéit à des règles plus subtiles et ses fonctions syntaxiques sont moins exclusives, d'autre part, les fonctions syntaxiques y sont signalées également par l'ordre des mots et, surtout, au moyen de toute une stratégie syntaxique consistant dans la reprise, sous la forme pronominale, du complément d'objet qui précède le verbe, qu'il soit personnel ou pas :

Pe fratele tău nu l-am văzut

Această casă am văzut-o ieri

Pour les noms de personne, il y a en outre l'anticipation pronominale du complément d'objet direct :

Nu l-am văzut pe fratele tău

La reprise et l'anticipation pronominales représentent un procédé efficace de la distinction des fonctions syntaxiques du nom et les fonctions syntaxiques de la préposition *pe* se multiplièrent en roumain. Cependant, cela ne saurait rien changer au fait que l'emploi de cette préposition correspondait à l'origine au besoin de marquer l'opposition entre le nominatif et l'accusatif dans les noms de personnes⁵ et que les développements ultérieurs de ses fonctions ne purent se faire qu'à la base de cet emploi primitif.

2. 1. 3. L' espagnol

Avec le portugais et l'italien, l'espagnol appartient au nombre des langues romanes qui avaient perdu jusqu'à la notion de la flexion nominale avant de produire les premiers textes écrits. Dans ces langues et dialectes romans, les déclinaisons latines ne laissèrent aucune trace, si ce n'est dans le lexique et, plus particulièrement, dans la toponymie.

Qu'est devenue, dans ces langues, l'opposition du sujet et du complément d'objet du moment que ses marques morphologiques n'existaient plus? De quels moyens se servirent-elles pour distinguer les deux fonctions?

On peut dire que, dans une mesure plus ou moins conséquente, toutes ces langues mirent au service de cette distinction l'ordre des mots. Cependant, l'ordre des mots étant utilisé également aux fins de l'organisation sémantique de l'énoncé ou, pour employer l'expression d'Henri Weil,⁶ exprimant le mouvement de la pensée en même temps que le mouvement grammatical, il n'était pas à même de signaler les fonctions du nom avec une netteté satisfaisante. Cela donnait lieu à des ambiguïtés surtout pour les noms de personne où le contenu sémantique du nom ne permet pas d'éliminer *a priori* l'une des deux fonctions.

On a vu que l'ancien roumain présente, sous cet aspect, une situation analogue, malgré les caractéristiques différentes de son système morphologique, c'est-à-dire malgré l'existence de la déclinaison. La situation étant analogue, il n'est pas étonnant qu'il y ait de l'analogie aussi quant à la solution que certaines langues de ce groupe adoptèrent pour remédier au malaise morpho-

⁴ Al. Niculescu, «Sur l'objet direct prépositionnel dans les langues romanes», Recueil d'études romanes, Bucaresti 1959, p. 167—185.

L. Onu, «L'origine de l'accusatif roumain avec *p(r)*», Ibid., p. 187—209

⁵ F. Dimitrescu et col., *Istoria limbii române*, Bucaresti 1978, p. 206—209

⁶ Henri Weil, De l'ordre des mots dans les langues anciennes comparées aux langues modernes, Paris 1844, p. 38.

syntaxique mentionné. Ainsi l'espagnol et le portugais (sans parler du sarde et de certains dialectes italiens et rhéto-romans)⁷ utilisent-ils la préposition *a* devant les noms de personne employés dans la fonction du complément d'objet direct. Bien que l'analogie avec la solution adoptée en roumain soit incontestable, il est évident que le choix de la préposition *a* présente (par rapport à *pe* du roumain) un désavantage majeur: elle sert à introduire non seulement le complément d'objet direct:

La madre ama a sus hijos

mais aussi — et surtout — le complément d'objet indirect:

La madre da el libro a su hijo.

L'emploi de la préposition *a* devant les noms de personne pour signaler la fonction du complément d'objet direct est généralement considéré — à juste titre, nous semble-t-il — comme une marque du genre personnel. Depuis un certain temps, toutefois, on insiste sur le fait que la préposition *a* est utilisée aussi devant les noms qui ne désignent pas les êtres humains et que, par contre, il y a des cas où l'accusatif d'un substantif désignant un être humain se construit sans préposition.⁸ En opposant les énoncés

(1) *Llamó a un amigo*

(2) *Llamó un amigo*

on démontre que la préposition dans l'énoncé (1) marque, par rapport à l'énoncé (2), une différence du degré de détermination et non pas une différence de fonction. Or, la détermination est, selon B. Pottier, l'une des deux modalités de singularisation.⁹

Nous ne voulons pas nier la pertinence de telles réflexions: la leçon des faits linguistiques est, en effet, probante et contraignante. Cependant, nous ne sommes pas de l'avis que le rôle singularisateur de la préposition exclue automatiquement son rôle d'indicateur de la fonction syntaxique des noms de personne. Nous estimons donc que, malgré les autres rôles que la préposition *a* peut assumer en introduisant le complément d'objet direct et malgré les autres procédés dont l'espagnol dispose pour signaler qu'un nom remplit cette fonction — tel l'ordre des mots et la reprise pronominale de l'objet direct qui précède le verbe — cette préposition continue à servir comme marque de la fonction syntaxique des substantifs du genre personnel.

2. 2. Le tchèque

Comme la plupart des langues slaves, le tchèque moderne est une langue possédant une riche flexion nominale dont les paradigmes sont différenciés selon les trois genres, le masculin étant subdivisé, en outre, en paradigmes animés et non animés. Ce système de déclinaison satisfait pleinement aux besoins de la communication, en dépit du caractère complexe et archaïsant de son système désinentiel.

En vieux tchèque, la situation était différente.¹⁰ Tout d'abord, les paradig-

⁷ Al. Niculescu, op. cit., p. 170.

⁸ B. Pottier, «L'objet direct prépositionnel: faits et théories», *Studii si cercetări lingvistice XI* (1960), p. 673—676.

⁹ B. Pottier, op. cit., p. 675.

¹⁰ K. Rocher, *Gramatický rod a vývoj českých deklinací jmenných*, Praha 1934, p. 32.

mes n'étaient pas organisés selon le genre grammatical, mais en fonction de l'issue — consonantique ou vocalique — des radicaux. Ensuite, la déclinaison que le tchèque avait héritée du slave commun (du 4^e au 10^e siècle) ne connaissait pas la distinction formelle de l'accusatif et du nominatif qui avait été l'une des oppositions importantes du système casuel indoeuropéen. Cette opposition fut neutralisée par suite des changements phonétiques, ce qui eut pour conséquence un déséquilibre dans le système flexionnel se traduisant par une tension à l'échelle du système morphosyntaxique tout entier. On peut dire qu'à ce moment de son évolution, le tchèque était confronté au même problème que les langues romanes examinées plus haut, quelque importantes que pussent être les différences séparant par ailleurs les langues des deux groupes: des deux côtés, il s'agissait de rétablir la possibilité de signaler par une marque formelle les fonctions du substantif, de distinguer le sujet de la phrase du complément d'objet direct.

Pour les raisons exposées ci-dessus sous 2.1.2 et sous 2.1.3., cette distinction était plus importante pour les noms désignant les êtres humains que pour les autres substantifs: aussi le tchèque cherchait-il à rétablir l'opposition des formes du nominatif et de l'accusatif seulement dans les noms de personnes et, plus tard, dans les substantifs animés en général.

Quels moyens a-t-il employés pour rétablir cette opposition? Il faut les chercher — comme il se doit quand il s'agit d'une langue à riche flexion nominale — dans le domaine de la déclinaison, dans le répertoire des désinences casuelles: pour distinguer l'accusatif du nominatif, on lui substitue la forme du génitif.¹¹

C'est que le génitif remplaçait l'accusatif dans les propositions négatives, de sorte que cette solution était moins insolite à l'époque qu'elle ne le paraît aujourd'hui, où le génitif de négation n'existe presque plus. Il est utile de rappeler, en outre, que dans les noms de personne, le génitif avait un faible rendement fonctionnel du fait de l'existence des adjectifs possessifs (types: *otcův, matčín*).

Ainsi la construction — équivoque — du slave commun:

syn bčjet bratr

se prête à deux interprétations:

(a) le fils bat le frère

(2) le frère bat le fils

En vieux tchèque, nelle donne deux énoncés bien distincts par leur formatet se prêtant chacun à ue seule interprétation:

(1) *syn bje bratra*

(2) *syna bje bratr.*

Dans le tchèque du 14^e siècle, il n'y avait que de rares vestiges du système slave commun dans les déclinaisons des noms de personne, tandis que les noms d'animaux gardaient pour la plupart la déclinaison avec le nominatif et l'accusatif non différenciés de même que, bien entendu, les noms d'objet (= non animés).¹² Ceux-ci gardent jusqu'à l'heure actuelle la déclinaison du slave commun, ce qui est probablement attribuable au fait que, dans les phrases à objet inanimé, les dangers de la confusion des fonctions syntaxiques

¹¹ A. Lamprecht—D. Šlosar—J. Bauer, *Historický vývoj češtiny*, Praha 1976, str. 117—119.

sont limités: de grands groupes de verbes, par exemple, ne peuvent pas avoir un sujet inanimé, etc.

Le vieux tchèque possède donc, pour la déclinaison des masculins, une structure binaire composée des paradigmes personnels d'une part et, d'autre part, des paradigmes englobant tous les autres substantifs. Cette bipartition marque la déclinaison des masculins dans les étapes suivantes de l'évolution de la langue. Au cours des 15^e et 16^e siècles, la déclinaison «personnelle» s'étendit aux noms d'animaux, de sorte qu'à l'époque moderne, la déclinaison des masculins est divisée en paradigme animés et non animés. Dans les animés, le nominatif et l'accusatif sont des formes différenciées tout en étant identiques dans les inanimés.

3. En jetant un coup d'oeil d'ensemble sur les marques formelles servant à distinguer le sujet et le complément d'objet direct dans les langues examinées, on constate une diversité de procédés remarquable pour la période moderne de leur évolution. Dans les périodes plus anciennes de leur évolution, ces langues présentent des différences en ce qui concerne le choix et la chronologie des solutions adoptées.

En même temps, il faut néanmoins souligner l'analogie qu'il y a entre la situation du latin vulgaire qui, sous l'influence détériorante des changements phonétiques, neutralisa certaines oppositions casuelles du latin classique, dont celle du nominatif et de l'accusatif, et la situation du slave commun qui, pour des raisons identiques, perdit certaines oppositions casuelles du protoslave. Cette analogie est d'autant plus séduisante à relever que, dans les deux groupes de langues, le processus eut lieu à la même époque (du 4^e au 9^e siècle).

3.1. En ce qui concerne les solutions adoptées pendant leur évolution, les langues étudiées présentent les variantes suivantes:

3.1.1. Le français dont la déclinaison rudimentaire conserva les moyens formels de distinguer — au masculin — le cas sujet et le cas régime, se trouvait dans une situation plus favorable que les autres langues romanes et le tchèque. Cet état de choses dura jusqu'à la fin du 13^e siècle. Ce n'est qu'à ce moment que cette langue fut obligée à chercher une nouvelle façon de signaler les fonctions du nom et finit par la trouver dans l'ordre des mots à pertinence grammaticale.

3.1.2. Le roumain qui conserva aussi certaines distinctions casuelles, perdit pourtant l'opposition du nominatif et de l'accusatif. Afin de rétablir la possibilité de signaler la fonction syntaxique du nom, le roumain choisit de faire précéder l'accusatif par la préposition *pe* (*pre*), et cela notamment pour les noms de personne où la confusion des deux fonctions fondamentales du nom (de celle du sujet avec celle du complément d'objet) risquait d'avoir des conséquences fâcheuses pour l'efficacité de la communication.

3.1.3. L'espagnol ne conserva rien de la flexion nominale latine et, par conséquent, il perdit aussi toute marque formelle pouvant signaler la fonction syntaxique du nom. La solution qu'il choisit présente des analogies avec celle du roumain: dans les noms de personne, le complément d'objet direct est marqué à l'aide de la préposition *a*. Cette solution n'est pas sans inconvénients, la préposition *a* signalant également le complément d'objet indirect.

3.1.4. Le tchèque conserva toutes les anciennes distinctions casuelles, sauf celle qui avait opposé le nominatif et l'accusatif. Pour rétablir l'opposition

de l'accusatif et du nominatif, le vieux tchèque eut recours à la désinence du cas génitif qu'il utilisa dorénavant pour signaler l'accusatif des noms de personne tout d'abord et, depuis le 15^e siècle, l'accusatif des substantifs animés en général.

3.2. Quant aux procédés utilisés à l'heure actuelle pour signaler la fonction du complément d'objet direct, les langues examinées peuvent être groupées comme il suit:

3.2.1. Celles qui signalent la fonction syntaxique de tout substantif, qu'il soit nom de personne, nom d'un être animé ou enfin nom d'un objet inanimé — ce qui est le cas du français.

Le moyen par lequel le français signale la fonction du nom, c'est l'ordre des mots doué de pertinence syntaxique: tout nom qui précède le verbe est le sujet de la phrase, tout nom qui suit le verbe est le complément.

3.2.2. Celles qui accordent une attention spéciale à signaler la fonction du complément d'objet direct dans les noms de personnes ou dans les substantifs animés en général — ce qui est le cas de toutes les autres langues examinées.

Il sera utile, toutefois, de faire le départ à l'intérieur du groupe ainsi défini et de mettre d'un côté les langues qui signalent la fonction du complément d'objet par une préposition qui devient ainsi morphème de l'accusatif et marque du genre personnel à la fois. C'est la situation de l'espagnol et du roumain. Ces deux langues se ressemblent aussi par la façon de signaler la fonction du complément d'objet par l'ordre des mots et par la reprise pronominale du complément anticipé.

De l'autre côté, il y a le tchèque qui signale la fonction du complément d'objet direct à l'aide d'un cas spécial qui a toujours, pour les substantifs animés, une forme différente du cas nominatif réservé à la fonction de sujet. Depuis l'époque des premiers textes littéraires, le tchèque a développé, pour les masculins, une déclinaison spéciale à cet effet.

4. Disons pour conclure qu'en dépit des différences de structure morphosyntaxique qui les distinguent, les langues examinées présentent de nombreuses analogies quant à la solution des problèmes découlant du besoin de distinguer les fonctions syntaxiques du nom. Ce besoin peut être considéré comme un des universaux du langage. Il se manifeste le plus souvent par la mise au point des procédures linguistiques permettant de signaler, par des marques formelles suffisantes, la fonction du complément d'objet direct.

L'examen sommaire que nous avons entrepris démontre que ledit besoin s'impose de façon particulièrement impérieuse dans les noms de personnes, le cas échéant dans les substantifs animés en général.